



390

INSECTICIDE ACARICIDE LIQUIDE CONCENTRÉ

Usage professionnel et non professionnel

COMPOSITION :

Insecticide-acaricide contenant :

- 5% (59g/L) d'Etofenprox (CAS n° 80844-07-1),
- 0,75% (88,5g/L) de Tétraméthrine (CAS n° 7696-12-0),
- 3,75% (44,25g/L) de PBO (Pypéronil butoxide) (CAS n° 51-03-6),
- co-formulants qsp 100%.

CARACTÉRISTIQUES :

- Apparence : Liquide dense couleur paille
- Odeur : Caractéristique
- pH : 6
- Point initial d'ébullition : Non applicable
- Point éclair : Non applicable
- Flammabilité (solide, gaz) : Non inflammable
- Densité relative : 1,18 kg/L
- Solubilité : Soluble dans l'eau
- Propriétés explosives : Non explosif
- Propriétés oxydantes : Non oxydant

UTILISATIONS :

Insecticide et acaricide concentré émulsionnable.

Coup rapide et action résiduelle prolongée sur un large éventail de parasites cibles.

OCCI 390 est un insecticide concentré émulsifiable à large spectre, rapide et résiduelle.

OCCI 390 ne tache pas, ne ternit pas et ne dégage pratiquement aucune odeur.

Insectes ciblés :

- Insectes rampants :
 - blattes (*Blattella germanica*, *Blatta orientalis*, *Periplaneta americana*)
 - fourmis et fourmis noires des jardins (*Lasius niger*)
- Insectes volants :
 - mouches (*Musca domestica*)
 - moustiques et moustiques tigres (*Culex pipiens*, *Aedes albopictus*)
 - moucheron
 - phlébotomes (*Phlebotomus papatasi*)
 - guêpes et frelons (*Polistes gallicus*, *Polistes ninpha*, *Vespula germanica*, *Vespa crabro*)
- Autres
 - acariens (*Dermatophagoides farinae*, *Glycyphagus domesticus*)
 - tiques (*Ixodes ricinus*)

GAMMES :

RATICIDES

NUISIBLES DU
JARDIN

DESHERBANTS ET
ENGRAIS

INSECTICIDES
DESINFECTANTS
INDUSTRIELS ET
MENAGERS

INSECTICIDES
DESINFECTANTS
POUR LOCAUX
D'ELEVAGE

PROTECTION DU
BOIS

REPULSIF

LABORATOIRES LOGISSAIN

90800 ARGIESANS FRANCE Tel. 03 84 36 61 10 Fax. 03 84 28 92 43

www.logissain.com

Cible	Abattre à 100%	Mortalité (24h)	Effet résiduel
Blattes	1 heure	100%	3 semaines (surfaces non poreuses)
Moustiques	30 min	100%	4 semaines (surfaces non poreuses)
Mouches	1 heure	100%	2 semaines
Guêpes	2 heures	100%	*
Acarieus	24 heures	100%	2 semaines
Tiques	15 min	100%	1 semaine

* Éradication des nids

MODE ET DOSES D'EMPLOI :

- Contre les cafards, fourmis, tiques, guêpes à une dose de 4-8% dans l'eau (40-80 ml par litre d'eau)
- Contre les moustiques, y compris les moustiques tigres, les mouches, les moucheron, les acariens à une dose de 2-4% dans l'eau (20-40 ml par litre d'eau)

La première dose est la dose d'entretien. Si les surfaces sont très absorbantes, effectuez une deuxième application.

Traitement Spatial et Aérien

- Contre les moustiques, dont le moustique tigre sur la végétation privée et publique à une dose de 0,8% dans l'eau (8 ml par litre d'eau)

Traitement de brumisation à froid et brumisation thermique par pulvérisation spatiale

Format/bouteille	Rampant 4%	Volant 2%	Moustiques dans jardins 0,8%	Surfaces couvertes avec traitement
100ml	2,5 litres	5 litres	12,5 litres	1000m ²
250ml	6,25 litres	12,5 litres	31,25 litres	2500m ²
500ml	12,5 litres	25 litres	62,5 litres	5000m ²
1 litre	25 litres	50 litres	125 litres	10000m ²

Zone d'application : Professionnel et Grand Public :

- Situation domestique : Logement privé.
- Bâtiments publics : hôpitaux, hôtels, restaurants, bains publics, bâtiments municipaux, églises, halls, centres communautaires, cinémas, écoles, magasins, sites industriels, etc.
- Manipulation des aliments : fabrication d'aliments de transformation, cuisines, laiteries, abattoirs, etc.
 - Stockage : détaillants en alimentation, entrepôt, magasins de matières premières, etc.
 - Préparation : restaurants, cuisines commerciales, cuisines collectives etc.
 - Attention : à condition que les denrées alimentaires soient retirées ou protégées de la contamination avant application.
- Moyens de locomotion : A bord des navires et des trains : zones d'hébergement et de préparation des repas
- Jardins privés ou publics : sur plantes ornementales, arbres d'avenue, buissons et pelouses pour lutter contre les moustiques adultes.
 - Attention : ne pas utiliser sur ou à proximité de plantes destinées à la production d'aliments pour l'homme ou les animaux.
- Bâtiments agricoles : écurie, abris, laiteries etc.
 - Attention : retirer les animaux avant le traitement.

Mode d'application :

Dilution	Cible	Surfaces	Lieux	Modalités de traitement
4-8% *	Blattes	Sur murs, carrelages, bois et métaux	Traitement de surface, 1 litre par 15 mètres linéaires. Distribution par lance à raison de 15 mètres linéaires pour 1 litre de préparation, longs murs extérieurs ou intérieurs de logements ou d'industries.	Traitement de surface, 1 litre par 15 mètres linéaires. Distribution par lance à raison de 15 mètres linéaires pour 1 litre de préparation, longs murs extérieurs ou intérieurs de logements ou d'industries.
	Fourmis	Sur les murs, le carrelage, le bois, les métaux mais aussi les textiles (rideaux, canapés...)	Zones urbaines, boulevards et parcs urbains, zones suburbaines, lieux de vacances, campings, maisons, bâtiments privés et publics, transports, zones industrielles et dépôts de déchets, textile et papier. Il peut également être utilisé dans les bâtiments agricoles, les écuries, les abris et refuges pour animaux, les cuisines, les bars, les restaurants, les cantines et les industries alimentaires.	Traitement de surface, 1 litre par 15 mètres linéaires. Distribution par lance à raison de 15 mètres linéaires pour 1 litre de préparation, longs murs extérieurs ou intérieurs de logements ou d'industries.
	Guêpes	Sur murs, carrelages, bois, métaux mais aussi tissus (rideaux)	Traitement de surface, 1 litre par 15 mètres linéaires. Distribution par lance à raison de 15 mètres linéaires pour 1 litre de préparation, le long des murs extérieurs des logements ou des industries. Distribuer abondamment sur les champs en jachère aux maisons voisines.	Traitement de surface, 1 litre par 15 mètres carrés. Grâce à un jet spécial de distribution le long (au moins 4m), visant les nids. Intervention en cas de besoin.
	Tiques	Sur des murs végétalisés et des structures entourées de friches	Zones urbaines, boulevards et parcs urbains, zones suburbaines, lieux de vacances, campings, maisons et bâtiments privés et publics. Il peut également être utilisé dans les bâtiments agricoles, les écuries, les abris et refuges pour animaux	Traitement de surface, 1 litre par 15 mètres linéaires. Distribution par lance à raison de 15 mètres linéaires pour 1 litre de préparation, le long des murs extérieurs des logements ou des industries. Distribuer abondamment sur les champs en jachère aux maisons voisines.
2-4% **	Moustiques et moustiques tigres	De murs végétalisés, de murs en bois ou en tissus (tentes)	Zones urbaines, boulevards et parcs urbains, zones suburbaines, lieux de vacances, campings, maisons et bâtiments privés et publics. Il peut également être utilisé dans les bâtiments agricoles, les écuries, les abris et refuges pour animaux	Traitement spatial/aérial, en utilisant 1 litre par 15 mètres carrés. Dispenser en lançant dans les zones plus densément végétalisées en veillant à ce que le produit pénètre au-delà de la première couche de feuilles. Utilisez l'atomiseur pour traiter jusqu'à 60 mètres carrés. Traiter les haies similaires, les buissons et, si nécessaire, également les entourages des logements.
	Mouches	De murs végétalisés, de murs en bois ou en tissus (tentes)	Zones urbaines, boulevards et parcs urbains, zones suburbaines, lieux de vacances, campings, maisons, bâtiments privés et publics, aires industrielles et dépôts de déchets. Il peut également être utilisé dans les bâtiments agricoles, les écuries, les abris,	Traitement de surface, 1 litre par 15 mètres linéaires. Dispenser sur les murs adjacents aux zones fréquentées par les mouches ; pour cette raison, il peut être utile d'observer les zones qui sont utilisées comme perchoirs habituels. A l'intérieur (cuisines, industries ou écuries) traiter qu'en absence de nourriture, boisson,

			refuges pour animaux, cuisines, bars, restaurants, cantines et industries alimentaires	personnes ou animaux.
	Moucheron	De murs végétalisés, de murs en bois ou en tissus (tentes)	Zones urbaines, boulevards et parcs urbains, zones suburbaines, lieux de vacances, campings, maisons et bâtiments privés et publics. Il peut également être utilisé dans les bâtiments agricoles, les écuries, les abris et refuges pour animaux	Dispenser sur les murs adjacents aux zones fréquentées par les moucheron ; pour cette raison, il peut être utile d'observer les zones qui sont utilisées comme perchoirs habituels. A l'intérieur (cuisines, industries ou écuries) traiter qu'en absence de nourriture, boisson, personnes ou animaux
	Phlébotomes	Sur carrelage, murs et tissus (rideaux, canapés, matelas, moquettes...)	Maisons, bâtiments privés et publics, transports et dépôts de déchets, textile et papier. Il peut également être utilisé dans les cuisines, bars, restaurants, cantines, et industries alimentaires.	Traitement de surface, 1 litre par 15 pieds linéaires. Traiter avec une buse à gâchette directement sur les surfaces domestiques concernées. Humidifiez uniformément la surface et attendez qu'elle sèche (5-10 min) avant d'arrêter.
0,8%	Moustiques et moustiques tigres	Sur verdure, buissons, haies...	Zones urbaines, boulevards et parcs urbains, zones suburbaines, lieux de vacances, campings, maisons et bâtiments privés et publics.	Zone de traitement/distribution spatiale, 1 litre par 15 mètres carrés. Dispenser en lançant dans les zones plus densément végétalisées en veillant à ce que le produit pénètre au-delà de la première couche de feuilles. Utilisez l'atomiseur pour traiter jusqu'à 60 mètres carrés. Traitez les haies similaires, les buissons et, si nécessaire, même la pelouse.

* 1% surfaces non absorbantes, 2% surfaces absorbantes.

** 0,5% surfaces non absorbantes, 1% surfaces absorbantes.

RECOMMANDATIONS :

Stabilité et durée de conservation : La formulation est stable selon un test de stabilité au stockage accéléré réalisé à 45°C pendant 3 mois : 2 ans.

Compatibilité avec les matériaux d'emballage : le produit s'est avéré compatible avec les matériaux suivants : PE, HDPE, COEX, PET, VERRE (PET).

CLASSIFICATION :

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements et suppléments ultérieurs).

Classification et indication des dangers:

Irritation oculaire, catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

Toxicité pour la reproduction, effets sur ou via l'allaitement

H362: Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Dangereux pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques

Dangereux pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

CONDITIONNEMENT :

En flacon 1 l (ref P 4061).